



DECISION DU MAIRE

n° 2021/150

Objet : Contrat pour l'animation de deux ateliers créatifs pour enfants à la Bibliothèque de Saint Mitre les Remparts

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée ;

VU la délibération n° 2016/059 du 07 juillet 2016 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

Considérant que la Commune organise dans le cadre de sa politique culturelle des animations thématiques ;

DECIDE

Article 1 : de conclure avec Madame Sabine MARTIN, n° SIRET 533 507 729 00010, domiciliée 24 Montée du pin, 13 016 MARSEILLE, un contrat pour l'animation de deux ateliers pour enfants à la Bibliothèque municipale Charles Rostaing.

Durée le mercredi 15 décembre 2021 de 16h30 à 18h30 et le mercredi 22 décembre 2021 de 16h30 à 19h00

Montant : 250 €

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 10 décembre 2021

Le Maire,
Vincent GOYET



Reception en préfecture
n° 983-20211210-DEC2021-150-CC
Date de transmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021